

Diplômes et niveaux de qualification

Les niveaux de qualification permettent de se positionner par rapport au marché de l'emploi. Ainsi, le titulaire d'un titre répertorié au niveau III est supposé apte à occuper une fonction nécessitant les connaissances et les compétences correspondant à un diplôme de niveau bac+2.

Niveau VI et V bis

- Sortie en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (de la 6^e à la 3^e),
- abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V

- CAP ou BEP,
- sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale.

Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée, avec la capacité d'utiliser les outils et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution, qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont rattachées.

Niveau IV

- Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent,
- abandon des études supérieures sans diplôme.

Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. L'activité exercée concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.

Niveau III

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur, sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception, d'encadrement et de gestion.

Niveau II

Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.

À ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau I

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, ce niveau nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.

Sources : Insee, Commission nationale de la certification professionnelle

En savoir +

• Commission nationale de la certification professionnelle
<http://www.cncp.gouv.fr>

• Insee
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveaux-formation.htm>

Présentation des diplômes classés par niveau de qualification puis par ordre alphabétique (sauf exception).

Niveau de qualification	Diplôme	Accès	Durée	Modalités et lieux de formation	Objectifs	Descriptif	Poursuite d'études
V	BPA Brevet professionnel agricole	Après la 3 ^e ou après un CAP	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée agricole Apprentissage : CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle Éventuellement poursuite d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion dans la vie active en tant qu'ouvrier qualifié dans les domaines agricole et para-agricole 9 spécialités 	CS, BP
V	CAP/CAPA Certificat d'aptitude professionnelle Certificat d'aptitude professionnelle agricole	Après la 3 ^e	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée Apprentissage : CFA ou lycée (UFA*) 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle Poursuite d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Premier niveau de qualification professionnelle Acquisition des compétences et des techniques relatives à un métier Plus de 200 spécialités 	MC, CS, un autre CAP en 1 an, BP, Bac pro
V IV III	CS Certificat de spécialisation	Avec un diplôme de niveau V, IV ou III selon la spécialité	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée agricole Apprentissage : CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Complément de formation dans un domaine précis Plus de 50 spécialités 	
V IV	MC Mention complémentaire	Avec un diplôme de niveau V ou IV correspondant à la spécialité	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée Apprentissage : CFA ou lycée (UFA*) 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Complète un premier diplôme Spécialisations correspondant aux besoins des entreprises Plus de 50 spécialités 	
IV	Bac général	Après la 3 ^e	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuites d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Centré sur l'acquisition d'une culture générale à dominante économique, littéraire ou scientifique 3 séries 	Université, CPGE, écoles spécialisées, DUT ou BTS...
IV	Bac pro Bac professionnel	Après la 3 ^e	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée Apprentissage : CFA ou lycée (UFA*) 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle Poursuite d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de compétences dans un domaine professionnel et d'une culture technique Plus de 100 spécialités <p>NB : L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » permet l'entrée de droit dans un BTS du même domaine que celui du bac pro</p>	MC, BTS, éventuellement DUT
IV	Bac techno Bac technologique	Après la 3 ^e	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Associe culture générale et culture technologique 8 séries 	BTS, DUT, CPGE économique, écoles spécialisées, université...
IV	BMA Brevet des métiers d'art	Après un CAP du domaine de l'artisanat d'art	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire : lycée Apprentissage : CFA ou lycée (UFA*) 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle Poursuite d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Formation d'artisans intervenant dans la création ou la restauration d'objets d'art Environ 30 spécialités 	BTS (après une mise à niveau), DMA de la même spécialité
IV	BP Brevet professionnel	Avec un diplôme de niveau V dans la spécialité	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage : CFA 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondissement des techniques professionnelles Acquisition de connaissances en gestion pour créer une entreprise Environ 60 spécialités 	

* UFA : Unité de formation par apprentissage (formations en apprentissage proposées dans les établissements scolaires)

Présentation des diplômes classés par niveau de qualification puis par ordre alphabétique (sauf exception).

Niveau de qualification	Diplôme	Accès	Durée	Modalités et lieux de formation	Objectifs	Descriptif	Poursuite d'études
IV	BTM Brevet technique des métiers	Avec un diplôme de niveau V dans la spécialité	2 ans	• Apprentissage : CFA	• Insertion professionnelle • Éventuellement poursuite d'études	• Maîtrise des compétences correspondant à un emploi qualifié de l'entreprise artisanale • 20 spécialités	BM dans la même spécialité
III	BM Brevet de maîtrise	Avec un diplôme de niveau IV dans la spécialité	2 ans	• Apprentissage : CFA	• Insertion professionnelle	• Compétences techniques et de management de l'entreprise • Débouche sur la fonction de chef d'entreprise artisanale • Plus de 60 spécialités	
III	BTMS Brevet technique des métiers supérieur	Avec un diplôme de niveau IV dans la spécialité	2 ans	• Apprentissage : CFA ou lycée (UFA*)	• Insertion professionnelle	• Niveau de compétences élevé pour un nombre restreint de métiers • 3 spécialités	
III	BTS/BTSA Brevet de technicien supérieur Brevet de technicien supérieur agricole	Après le bac (ou équivalent) (année de mise à niveau exigée dans certains cas)	2 ans	• Statut étudiant : lycée • Apprentissage : CFA ou lycée (UFA*)	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Acquisition de compétences dans une spécialité pointue • Environ 130 spécialités	Licence pro, écoles de commerce ou d'ingénieurs, licence...
III	DMA Diplôme des métiers d'art	Après un bac STD2A, un BMA de la même spécialité ou une mise à niveau	2 ans	• Statut étudiant : lycée, écoles supérieures des arts appliqués • Apprentissage : CFA	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Allie création, tradition et nouvelles technologies • Formation d'assistants-concepteurs • 27 spécialités	DSAA
III	DNAP Diplôme national d'arts plastiques Options : Art, Communication, Design	Après le bac (ou équivalent)	3 ans	• Statut étudiant : écoles des Beaux-Arts	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Développe une attitude critique vis-à-vis de l'art • L'accent est mis sur l'aspect créatif	DNSEP, licence d'arts plastiques
III	DUT Diplôme universitaire de technologie	Après le bac (ou équivalent)	2 ans	• Statut étudiant, apprentissage : IUT	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Vise la polyvalence dans un champ professionnel • 44 spécialités	Licence pro, écoles de commerce ou d'ingénieurs, licence...
II	DCG Diplôme de comptabilité et de gestion	Après le bac (ou équivalent)	3 ans	• Statut étudiant : lycée, IUT, écoles ou instituts... • Apprentissage : CFA, lycée (UFA*), écoles ou instituts...	• Poursuite d'études • Insertion professionnelle	• Premier niveau de la filière expertise comptable • Confère le grade de licence	DSCG, master (ou équivalent)
II	DNAT Diplôme national d'arts et techniques Options : Design d'espace, Design de produits, Design graphique	Après le bac (ou équivalent)	3 ans	• Statut étudiant : écoles des Beaux-Arts	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Permet de se familiariser à diverses formes d'expressions artistiques. Formation d'assistants-concepteurs	DNSEP

* UFA : Unité de formation par apprentissage (formations en apprentissage proposées dans les établissements scolaires)

Présentation des diplômes classés par niveau de qualification puis par ordre alphabétique (sauf exception).

Niveau de qualification	Diplôme	Accès	Durée	Modalités et lieux de formation	Objectifs	Descriptif	Poursuite d'études
II	Licence	Après le bac (ou équivalent)	3 ans	• Statut étudiant : université	• Poursuite d'études • Éventuellement insertion professionnelle	• Premier cycle des études universitaires • Approfondissement et diversification des connaissances fondamentales dans une discipline • Sensibilisation à la recherche	Master, écoles de commerce ou d'ingénieurs
II	Licence pro Licence professionnelle	Après un diplôme de niveau bac+2	1 an	• Statut étudiant, apprentissage : IUT, université	• Insertion professionnelle • Éventuellement poursuite d'études	• Qualification correspondant à des métiers bien identifiés • Nombreuses spécialités dans divers secteurs	Une autre licence pro, éventuellement licence ou master
I	DNSEP Diplôme national supérieur d'expression plastique Options : Art, Communication, Design	Après le DNAT	2 ans	• Statut étudiant : écoles des Beaux-arts	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Formation d'artistes et de créateurs-concepteurs dans différents domaines : arts plastiques, design, illustration... • Confère le grade de master	Doctorat
I	DSAA Diplôme supérieur d'arts appliqués	Après un BMA ou un BTS du même domaine	2 ans	• Statut étudiant : lycée, écoles supérieures des arts appliqués • Apprentissage : CFA	• Insertion professionnelle	• Haute compétence en matière de conception dans une spécialité • 12 spécialités	
I	DSCG Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion	Après le DCG ou une licence de gestion (ou équivalent)	2 ans	• Statut étudiant : lycée, IUT, écoles ou instituts... • Apprentissage : CFA, lycée (UFA*), écoles ou instituts...	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Deuxième étape du cursus qui mène à l'expertise comptable • Confère le grade de master	DEC, doctorat
I	DEC Diplôme d'expertise comptable	Après le DSCG (ou équivalent)	3 ans	• Stagiaire rémunéré (formation en cours d'emploi)	• Insertion professionnelle	• Obligatoire pour exercer la profession d'expert-comptable	
I	Master	Après la licence	2 ans	• Statut étudiant, apprentissage : université	• Insertion professionnelle • Poursuite d'études	• Acquisition de connaissances approfondies dans un domaine • Initiation à la recherche	Doctorat
I	Doctorat	Après le master	3 ans (au minimum)	• Statut étudiant : université	• Insertion professionnelle	• Formation de chercheurs et d'enseignants-chercheurs	

* UFA : Unité de formation par apprentissage (formations en apprentissage proposées dans les établissements scolaires)

Ministère de l'éducation nationale - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), 12 mail Barthélémy Thimonnier, Lognes, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2
Publication éditée par Onisep Auvergne, 20 boulevard Aristide Briand, 63400 Chamalières, Tél. 04 73 43 62 62, Fax 04 73 43 62 63, Mél. droclermont@onisep.fr
Directeur de la publication : Pascal Charvet, Directeur délégué : Gérard Poux, Rédactrice en chef : Josette Tixier, Rédaction : Anne-Hélène Cornec
Conception graphique et mise en page : Marie-Jo Thomas, Relecture : Annick Gombert, Dépôt légal : juin 2012, Unité téléchargeable

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication de la source.